

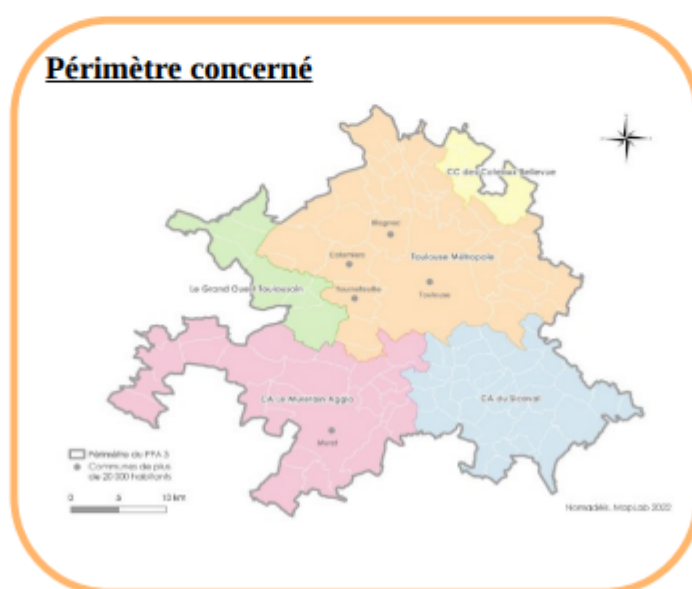


Par arrêté préfectoral du 19 septembre 2025, le préfet de la Haute-Garonne organise une **enquête publique** sur le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine, d'une durée de 41 jours **du 16 octobre 2025 à 10 h au 25 novembre 2025 à 12 h inclus**.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DU 16 OCTOBRE 2025 10h AU 25 NOVEMBRE 2025 12h**

**Révision du plan de protection de l'atmosphère de
l'agglomération toulousaine**

Le plan de protection de l'atmosphère est un plan d'actions, arrêté par le préfet, qui a pour objectif principal de réduire les émissions de polluants atmosphériques, afin, notamment, de maintenir ou ramener dans la zone du PPA concerné les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes réglementaires.



Le siège de l'enquête publique se situe à la DREAL Occitanie, 1 place Emile BLOUIN à Toulouse et 4 lieux d'enquête sont également prévus aux services techniques de la Communauté d'agglomération du Sicoval à Belbéraud et aux sièges de la Communauté d'agglomération Le Muretain Agglo à Muret, du Grand Ouest Toulousain Agglomération à Plaisance-du-Touch, de la Communauté de communes des Coteaux de Bellevue à Pechbonnieu.



Le PPA est un plan d'actions qui a pour objectif principal de réduire les émissions de polluants atmosphériques, afin, notamment, de maintenir ou ramener dans la zone du PPA concerné les concentrations en polluants à des niveaux inférieurs aux normes fixées à l'article R. 221-1 du Code de l'environnement.

Retrouvez l'ensemble du dossier d'enquête publique, les horaires de permanence et de consultation des documents et déposez vos observations sur le site Internet suivant :

<https://www.democratie-active.fr/ppaagglotoulouse/>



 Télécharger le fichier «flyer.Vf.pdf» (111.6 Ko)